

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, en séance publique limitée à 5 personnes (règlementation sanitaire COVID 19), sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

**Présent(e)s** :

Mmes DE MIRANDA Anne-Marie, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PAIN Sylvie, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

**Absents excusés** :

CARO Véronique donne pouvoir à HAMEAU Véronique  
LA PORTA Christophe

**Secrétaire de Séance** : DE MIRANDA Anne-Marie

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 17

**Votants** : 18



**Délibération 2024-23 : Signature des conventions de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE + concernant la réalisation d'une étude énergétique de la salle de Robien**

Le programme ACTEE + (Action des collectivités Territoriales pour l'Efficacité énergétique), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), vise à soutenir les projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics.

La commune de Huisseau-sur-Mauves a sollicité une aide au titre programme ACTEE + pour la réalisation d'études énergétiques dans le cadre du dossier de candidature à la saison 2 du Fonds « Chêne », coordonné par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Le dossier de candidature a été retenu par la FNCCR pour un montant d'aide accordé de :

- 1 950 € pour la réalisation d'une étude énergétique de la salle de Robien

Afin de formaliser cet accord, des conventions de partenariat doivent être signées : d'une part une convention multipartite entre la FNCCR, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et l'ensemble des communes bénéficiaires, précisant les dispositions générales et d'autre part une convention tripartite entre la FNCCR, la Communauté de Communes et la Commune de Huisseau-sur-Mauves précisant les actions et engagements financiers.

Une fois ces conventions signées, le versement de l'aide pourra être sollicité sur justificatifs et le versement sera réalisé directement par la FNCCR auprès de la commune. L'action devra être mise en œuvre et facturée avant le 30/09/2026. Les conventions prendront fin au 31/12/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, :

- Prend acte de l'aide accordées dans le cadre du programme ACTEE + pour la réalisation d'une étude énergétique pour la salle de Robien,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE +,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 11/07/2024

La secrétaire de séance

Anne-Marie DE MIRANDA

Le Maire

Jean-Pierre BOTHEREAU

